

REDEVANCE

Montant des différentes prestations

Tarifs en vigueur pour l'exercice 2022.

Pour mémoire : ces tarifs sont fixés annuellement par délibération du comité syndical.

Compétence obligatoire contrôle

| | Montant HT (€) | Montant TTC (€) TVA 10% |
|---|----------------|----------------------------|
| Contrôle de conception | 110 | 121 |
| Contrôle de l'exécution des travaux | 110 | 121 |
| Contre-visite, suite à un contrôle de l'exécution des travaux | 50 | 55 |
| Diagnostic | 120 | 132 |
| Contrôle périodique | 120 | 132 |
| Contrôle pour vente immobilière | 200 | 220 |
| Analyse des rejets | 195 | 214,5 |

Compétence facultative réhabilitation

Frais de gestion, à la fin de l'opération : 80€ HT, soit 96 € TTC (TVA 20%).

Compétence facultative entretien

Frais de gestion : 10€ HT, soit 12€ TTC (TVA 20%), à chaque intervention.

Les tarifs des prestations proposées par le service figurent sur la fiche H4.

Autre

Frais de reproduction de documents administratifs (délibération N°21/08 du 28 juillet 2008) :

- Page A4 noir et blanc : 0.15€ ;
- Page A4 couleur : 0.30€.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K2.2

L